

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

Séance ordinaire du 6 novembre 2023

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 6 novembre 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2023-11-540 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-541 **Procès-verbaux : octobre 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en octobre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023 et de la séance extraordinaire tenue le 10 octobre 2023, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-542 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 6 novembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 286 193,65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

Avis de motion **Règlement 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme**

Monsieur le conseiller Claude Vasseur donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2023-465 relatif à la constitution d'un Comité consultatif d'urbanisme.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

Le projet de règlement 2023-465 est déposé et présenté.

Règlement 2023-388-2 relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Le projet de règlement 2023-388-2 relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 est déposé et présenté.

2023-11-543

Règlement 2023-388-2 relatif à l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1

Considérant que la Municipalité doit modifier la taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

Considérant que l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'adopter le règlement 2023-388-2 décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 6 novembre 2023.

2023-11-544

Centre de dépannage : installation d'une boîte pour collecter des denrées non périssables

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 1^{er} novembre 2023 concernant une demande du Centre de dépannage pour l'installation d'une boîte à l'entrée du bureau municipal afin de collecter des denrées non périssables pour les paniers de Noël 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'acquiescer à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-545

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027

Considérant la lettre datée du 25 octobre 2023 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières demandant l'avis de la Municipalité concernant le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est d'accord avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2025 à 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-546

Politique de confidentialité

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est un organisme public assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ c. A-2.1;

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant que la Loi prévoit qu'un organisme public, incluant un organisme municipal, doit se doter d'une politique de confidentialité s'il collecte des renseignements personnels par un moyen technologique;

Considérant qu'une telle politique doit être publiée sur le site Internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre toute personne concernée;

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de *Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter la *Politique de confidentialité de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

États comparatifs et prévisionnels au 31 octobre 2023

Les états comparatifs et prévisionnels pour la période se terminant le 31 octobre 2023 sont déposés.

2023-11-547

Borne de recharge : tarification

Considérant que les membres du Conseil désirent modifier le tarif de la borne de recharge située au Centre municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de fixer le tarif de la borne de recharge à 10 \$ par séance de recharge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-548

Bureau : entretien du système de climatisation et de chauffage

Considérant que les membres du Conseil désirent octroyer un contrat d'entretien préventif pour les unités de climatisation et de chauffage au bureau municipal;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat d'entretien préventif des systèmes de climatisation et de chauffage du bureau municipal à Réfrigération Climatisation Sansoucy inc., selon la proposition datée du 25 octobre 2023, pour la période du 1^{er} mai 2024 au 28 février 2025, le tout pour un montant de 1 325 \$ plus taxes;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Bornes d'incendie : rapport d'inspection

Le rapport d'inspection des bornes d'incendie pour l'année 2023 est déposé.

2023-11-549

Bornes d'incendie : interventions prioritaires et travaux complémentaires

Considérant que des interventions prioritaires sont nécessaires sur quatre bornes d'incendie et que des travaux complémentaires sont nécessaires sur plusieurs bornes;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec pour effectuer les interventions prioritaires pour un montant de 2 709,64 \$ plus taxes ainsi que les travaux complémentaires pour un montant de 1 816,97 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-550

Bornes d'incendie : inspection et analyse 2024

Considérant les travaux annuels d'inspection et de rinçage des bornes d'incendie;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 31 octobre 2023, pour un montant maximal de 1 975 \$ plus taxes pour 50 bornes d'incendie;
- d'autoriser la réalisation des travaux à l'automne 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-551

Rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc 2024

Considérant le programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc pour l'année 2024;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec, selon les termes de la soumission datée du 31 octobre 2023, pour un montant maximal de 1 360 \$ plus taxes;
- d'autoriser la réalisation des travaux à l'automne 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-552

Tracteur : réparation

Considérant que les cylindres du tracteur doivent être remplacés;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de réparation du tracteur à Mécanique Machinage Guertin, selon la soumission datée du 30 octobre 2023, pour un montant de 1 894,72 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-553

Panneaux de signalisation : achat

Considérant la soumission reçue pour l'achat de panneaux et de matériel de signalisation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'achat de panneaux de signalisation à Martech, selon la soumission datée du 25 octobre 2023, pour un montant de 3 713,65 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-554

9^e Rang : pavage

Considérant que suite au remplacement d'un ponceau dans le 9^e Rang, des travaux de pavage sont nécessaires;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat de pavage à Jack Pavage, selon la soumission datée du 2 novembre 2023, pour un montant de 3 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-555

Pavage 2022 : réception définitive et paiement de la retenue

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour la réalisation des travaux de pavage dans 9 rues existantes de la Municipalité à MSA Infrastructures inc.. (réf. résolution 2022-06-145);

Considérant la recommandation de réception définitive des ouvrages préparée par l'inspecteur municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de procéder à la réception définitive des ouvrages pour la réalisation des travaux de pavage dans les 9 rues existantes de la Municipalité en 2022;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 19 041,74 \$ à MSA Infrastructures inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-556

9^e Rang – entente intermunicipale : prévisions budgétaires 2024

Considérant l'entente entre la Municipalité de Sainte-Sabine et la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville concernant la fourniture mutuelle de services pour l'entretien d'une partie du 9^e Rang;

Considérant que les prévisions budgétaires 2024 préparées par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville totalisent 4 190 \$, comme suit :

Fauchage	202 \$
Déneigement	3 080 \$
Marquage	908 \$

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver les prévisions budgétaires 2024 concernant une partie du 9^e Rang;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Sabine pour approbation et confirmation de sa participation pour la moitié des dépenses soit 2 095 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-557

Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

- d'approuver les dépenses d'un montant de 392 284,01 \$ plus taxes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-558

Club VTT Riverain : renouvellement des traverses de VHR 2023/2024

Considérant la lettre datée du 7 octobre 2023 de Monsieur Robin Bouchard, président du Club Riverain VTT, demandant le renouvellement de passage pour les traverses de VHR pour la saison 2023/2024, lesquelles seront situées aux mêmes endroits que l'année dernière sur le 8^e et le 9^e Rang;

Considérant que le Club demande une attestation de la conformité de ces traverses de routes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de renouveler l'entente de passage pour les traverses de routes avec le Club Riverain VTT;
- d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à la signalisation des traverses;
- de confirmer la conformité des traverses, sur réception d'un rapport en ce sens de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-559

Réservoir : raccordement du système d'hypochlorite

Considérant que des travaux doivent être effectués pour le raccordement du système d'hypochlorite au réservoir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Automation RL, selon la soumission datée du 6 octobre 2023, pour un montant de 4 495 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-560

Réservoir : système d'hypochlorite – accessoires

Considérant que l'achat d'accessoires est nécessaire pour finaliser l'installation du système d'hypochlorite au réservoir;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser l'achat d'accessoires à Polychem, selon la soumission datée du 3 octobre 2023, pour un montant de 1 125,20 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Stratégie québécoise d'économie d'eau potable : bilan 2022

Le bilan 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable est déposé.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

2023-11-561

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) : demande en partenariat

Considérant que par la résolution 2023-09-513 adoptée en septembre 2023, la Municipalité autorise la présentation d'une demande d'aide financière en partenariat avec la Ville de Saint-Césaire dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Considérant qu'après vérification auprès de la direction de la Ville, il n'y a pas lieu de déposer une telle demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de rescinder la résolution 2023-09-513.

2023-11-562

Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- que le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rivière du Sud-Ouest, branche 58 : courriel de la MRC

Les membres du conseil prennent connaissance du courriel reçu le 28 septembre 2023 de Monsieur Yannick Beauchamps, coordonnateur des cours d'eau à la MRC du Haut-Richelieu, indiquant que la branche 58 de la Rivière du Sud-Ouest n'est pas un cours d'eau sous la compétence de la MRC puisqu'elle correspond à la définition d'un fossé de chemin de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*. Ce courriel fait suite à la demande de nettoyage de cours d'eau transmise par la Municipalité à la MRC en janvier 2023 (réf. Résolution 2023-01-330).

Une soumission sera demandée pour la réalisation des travaux de nettoyage.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

638, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence avec garage attenant à 8,32 mètres de la ligne de lot avant, en ce qui a trait à la résidence, et à 8,76 mètres de la ligne de lot avant en ce qui a trait au garage attenant pour la propriété située au 638, rang de la Rivière Est est présentée. Selon le règlement de zonage, la marge avant minimale est de 10 mètres.

Les membres du Conseil répondent aux questions et entendent les commentaires des personnes présentes dans la salle.

2023-11-563

638, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence avec garage attenant à 8,32 mètres de la ligne de lot avant, en ce qui a trait à la résidence, et à 8,76 mètres de la ligne de lot avant en ce qui a trait au garage attenant pour la propriété située au 638, rang de la Rivière Est;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une marge avant minimale de 10 mètres;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone Ra-9, selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que selon le projet d'implantation, le coin arrière de la résidence est très près de la ligne de servitude de l'égout pluvial traversant le terrain;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2023-10-163);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure conditionnellement à ce que l'implantation de la résidence soit à deux mètres de la ligne de servitude de l'égout pluvial traversant le terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-564

Sablière : demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande d'appui à une demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture et le remblai d'une partie du lot 4 390 327 situé sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, d'une superficie de 0.74 ha et d'une partie du lot 4 421 266 situé sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire, d'une superficie de 6,67 ha;

Considérant que le lot 4 390 327 est situé dans la zone agricole (Ab-2), selon le plan de zonage de la Municipalité, où les usages agricoles sont autorisés, et que la sablière est un usage considéré comme un usage dérogatoire bénéficiant de droits acquis;

Considérant que des travaux de restauration d'une partie de la sablière furent autorisés selon la décision rendue le 11 mars 2015 par la CPTAQ;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

Considérant que la poursuite des travaux de restauration fut autorisée selon la décision rendue le 8 juillet 2020 par la CPTAQ;

Considérant que cette demande vise la continuité des travaux de remblai;

Considérant que les activités de remblais visent un usage projeté conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant qu'un puits municipal, situé sur le lot 4 446 398 assurant la desserte de 322 unités de logement, se trouve à moins d'un kilomètre de la partie la plus au sud de la sablière;

Considérant que selon l'étude hydrogéologique réalisée en janvier 2008 « la lagune dans la sablière inexploitée constitue également une zone très vulnérable, car elle reflète la surface de la nappe phréatique du cordon granulaire aquifère »;

Considérant que la contamination de la nappe phréatique par des sols de remblais contaminés serait extrêmement dommageable pour la qualité de l'eau et la santé publique;

Considérant que malgré le fait que certaines démarches sont entreprises afin de s'assurer de la qualité des sols, les craintes quant à la qualité du sol des remblais persistent;

Considérant que par la résolution 2020-03-307 adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Brigide-d'Iberville le 2 mars 2020, la Municipalité n'appuyait pas la demande présentée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'informer la CPTAQ :
 - que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la Municipalité;
 - que la demande **n'est pas appuyée** par la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-565

Services d'inspections 2024

Considérant le courriel daté du 16 octobre 2023 de GESTIM concernant la modification de tarifs pour les services d'inspection municipale pour l'année 2024;

Considérant que les membres du Conseil approuvent la modification de tarifs;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- de renouveler le contrat de services techniques pour l'année 2024 à Gestim.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre 2023 est déposé au Conseil.

2023-11-566

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : mandat

Considérant que le mandat de Madame Isabelle Derasp à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme vient à échéance le 13 novembre 2023;

Considérant que Madame Isabelle Derasp a signifié son intérêt pour renouveler son mandat;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de nommer Madame Isabelle Derasp à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une durée de 24 mois à compter du 13 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Complexe municipal

Les membres du Conseil fixent au mardi 12 décembre 2023 la date de présentation aux citoyens du projet de construction d'un Complexe municipal. La présentation sera tenue au Centre municipal à compter de 19 h.

2023-11-567

Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville

Considérant que l'entente de location d'une partie du lot 6 144 179 entre la Municipalité et le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville prévoit, entre autres, qu'à la demande de la Municipalité, une inspection des installations du Festival devra être effectuée aux frais du Festival, et ce, au moins une fois tous les cinq ans;

Considérant que la dernière inspection a été réalisée en 2018;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'informer Monsieur Jean Giguère, président du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville, que l'inspection des installations devra être effectuée en 2024, selon les termes de l'entente de location.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-568

Magie de Noël

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance des projets proposés dans le cadre de la Magie de Noël 2023;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver les projets proposés, d'autoriser une dépense maximale de 3 300 \$ plus taxes et un paiement à Événements Funparty au montant de 500 \$ à titre de dépôt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2023-11-569

Terrain de balle : réseau de drainage existant diagnostique

Considérant le problème d'accumulation d'eau constaté au terrain de balle de la Municipalité;

Considérant la soumission reçue pour la recherche du réseau de drainage et diagnostique par rapport au problème constaté;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat à Excavations St-Césaire, selon la soumission datée du 27 octobre 2023, pour un montant de 2 010 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
6 NOVEMBRE 2023**

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Période de questions

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2023-11-570

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Séance extraordinaire du 7 novembre 2023

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 7 novembre 2023 à 19 h 55, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
7 NOVEMBRE 2023**

2023-11-571

638, rang de la Rivière Est : demande de dérogation mineure

Considérant que par la résolution 2023-11-563 la Municipalité accorde une dérogation mineure pour permettre la construction d'une résidence avec garage attenant à 8,32 mètres de la ligne de lot avant, en ce qui a trait à la résidence, et à 8,76 mètres de la ligne de lot avant en ce qui a trait au garage attenant pour la propriété située au 638, rang de la Rivière Est;

Considérant que la dérogation est conditionnelle à ce que l'implantation de la résidence soit à deux mètres de la ligne de servitude de l'égout pluvial traversant le terrain.

Considérant que les membres du Conseil désirent retirer la condition;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de modifier la résolution 2023-11-563 et d'accorder la dérogation mineure sans condition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions :

Il n'y a aucune personne dans la salle.

Levée de la séance

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire